

VILLE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**Tout savoir sur les risques majeurs**  
Bien connaître les risques pour mieux s'en préserver



Les Isambres - Le Village - La Bouverie  
**ROQUEBRUNE**  
SUR ARGENS



CANICULE



FEUX DE FORÊTS



INDUSTRIEL



INONDATION



MOUVEMENT DE TERRAIN



POLLUTION MARITIME



SANITAIRE



SÉCHERESSE



SISMIQUE



SUBMERSION MARINE



TEMPÊTE - COUP DE MER



TERRORISTE



TRANSPORT DE  
MARCHANDISES DANGEREUSES



"Prévenir les risques majeurs est une mission essentielle dévolue aux collectivités publiques, dans l'intérêt général de la protection des personnes et des biens.

L'information de la population, qu'elle soit permanente, à temps partiel, ou de passage touristique est au cœur du dispositif mis en place. Identifier les risques, connaître les consignes et les "bons gestes" à observer en cas de crise est alors l'affaire de toutes et tous.

Cette plaquette a pour objet de récapituler les risques auxquels nous pouvons être exposés, certains nous ayant malheureusement déjà frappés dramatiquement et à plusieurs reprises. Le dispositif global d'information et d'intervention vous est présenté car la mobilisation peut être générale en concernant tous les riverains, les forces de secours et d'urgence, les services de l'État, municipaux ou communautaires...

La Ville vient d'actualiser son Plan Communal de Sauvegarde : c'est l'outil qui permettra, en cas de besoin, de coordonner immédiatement le déploiement du dispositif sur notre territoire.

Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour faire face à toute catastrophe naturelle, technologique ou humaine : être toujours prêt en prévoyant l'imprévisible est le défi à relever tous ensemble."

**Le Maire de Roquebrune-sur-Argens**



# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Un risque majeur est la conséquence d'un aléa, pouvant être d'origine naturelle ou technologique. Cet aléa peut potentiellement être considéré comme dangereux dans une zone où des enjeux humains et économiques sont implantés.

Un risque majeur peut donc avoir un fort impact pour les populations et sur l'environnement selon l'ampleur de sa gravité, pouvant dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées.

Pour qu'un risque soit considéré comme majeur, il faut que l'aléa soit fort et que la vulnérabilité soit importante.



## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)



Le P.C.S. permet de mettre en place une organisation nécessaire pour faire face aux risques majeurs. Son objectif est d'acter un process organisationnel, par le biais de formations, d'outils techniques et de méthodes permettant de faire face aux situations de risques, et d'éviter ainsi une crise.

Ce plan a pour objectif de définir les mesures préventives et de secours à prendre afin de préserver la sécurité des Roquebrunois, en protégeant au mieux leurs biens et leur environnement.

POUR CONSULTER LE PLAN COMMUNAL DE  
SAUVEGARDE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA VILLE,

**WWW.ROQUEBRUNE.COM**

rubriques Cadre de vie > Sécurité > Plan de Sauvegarde



## CONNAÎTRE... S'ÉQUIPER... SE PRÉPARER...

Ce guide vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (P.F.M.S.)

Réalisez-le avec vos proches, vous renforcerez votre capacité à surmonter ces situations difficiles grâce à la connaissance :

- des risques auxquels vous et

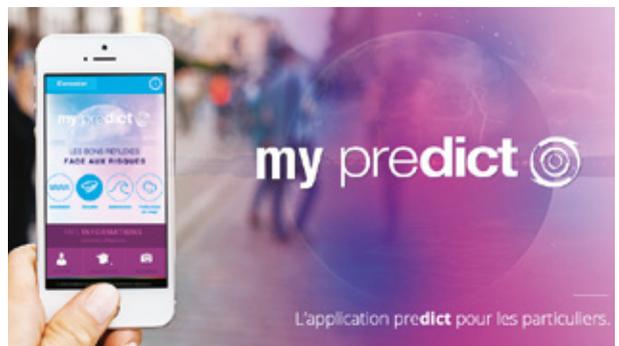
vos famille êtes exposés ;

- des moyens d'alerte vous avertissant d'un danger ;
- des consignes de sécurité à respecter pour votre sauvegarde ;
- des lieux de mise à l'abri préconisés par les autorités.

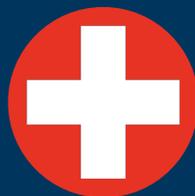
Enfin, vous découvrirez l'importance de répertorier avec soin les numéros de téléphone indispensables en cas d'événement grave et de constituer un kit d'urgence avec du matériel de première nécessité. *Téléchargeable sur :*

[www.roquebrune.com/app/uploads/2023/03/Pfms.pdf](http://www.roquebrune.com/app/uploads/2023/03/Pfms.pdf)

En complément préventif et immédiat du Plan Communal de Sauvegarde, l'application pour smartphone, tablette et montre connectée "My Predict", mise au point en partenariat avec Météo France, permet aux particuliers d'être informés en temps réel sur les risques météorologiques diagnostiqués 24h/24 et 7j/7, sur l'ensemble du territoire national, par des ingénieurs experts et d'être conseillés sur l'attitude à adopter pour leur sauvegarde. Outre les différents outils de communication et d'alerte mis en place par la Commune, notamment sur la page Facebook de la Ville, cette application gratuite, disponible sur Android et IOS, vous permet d'être précisément informés en cas de risque majeur.



# PRÉPARER SON KIT D'URGENCE



La crise est très souvent une situation d'urgence : l'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite. Anticiper en identifiant un lieu de rassemblement au préalable, en préparant un sac de médicaments ou une liste de numéros d'urgence, faire preuve de solidarité en identifiant les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide..., cet ensemble de gestes et de bonnes pratiques permettront de mieux vous protéger et de protéger vos proches.



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



## BOUGIES

avec allumettes ou briquet



## RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



## EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



## OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



## NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



## LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



## UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



## VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



## TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandeslettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



## UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



## UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



## ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

### PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

POUR EN SAVOIR PLUS : <http://www.risques.gouv.fr>

# INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION



La Municipalité, en partenariat avec Orange, met à la disposition de ses administrés un service gratuit de SMS d'alerte à la population. Ce nouveau moyen de diffusion d'information va permettre aux Roquebrunois de s'inscrire directement en ligne sur le site de la Ville.

"Contact Everyone" est une solution intuitive permettant l'envoi synchronisé de messages à un ensemble de destinataires.

Ce service d'information personnalisé intègre une série de fonctionnalités de ciblage de message : chaque administré peut ainsi sélectionner, sur l'interface web dédiée, les thématiques d'informations désirées (incendies, inondations...), et les listes de diffusions gérées (particuliers, groupes scolaires...) afin de cibler les alertes reçues.

## INSCRIVEZ-VOUS SUR [WWW.ROQUEBRUNE.COM](http://WWW.ROQUEBRUNE.COM)

Votre ville > Sécurité > Inscription au système d'alerte à la population



## S'INFORMER PENDANT LA CRISE

Dès la mise en place de la cellule de crise, la Ville informe en temps réel les administrés sur l'évolution de la situation.

À cet effet, la page Facebook et le site de la Ville [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com) sont donc mis à jour chaque 1/4 d'heure.

En cas de coupure de réseau internet, et suivant l'ampleur du risque majeur essuyé, la Police Municipale est susceptible d'alerter et d'informer sur les principales consignes à suivre ou les procédures d'évacuation, soit en diffusant des messages via des dispositifs haut-parleurs, soit par de l'information "porte-à-porte".



**CELLULE DE CRISE**  
**TEL. 04 94 19 59 59**



# LE C.C.F.F.

## Les bénévoles qui luttent pour la sécurité de la population



Depuis la date de sa création, en octobre 2003 à l'initiative de la Commune, le Comité Communal des Feux de Forêts aide les pompiers et les autorités publiques dans la surveillance et la prévention des risques majeurs pouvant toucher le territoire Roquebrunois. C'est sous la direction de son Président, que les bénévoles du C.C.F.F. effectuent un large panel de missions, de manière parfaitement structurée, dans l'unique but de veiller à la sécurité de la population et de leurs biens.

### LE C.C.F.F. EN QUELQUES CHIFFRES...

- |                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| > 129 bénévoles                  | > 2 4x4 d'intervention |
| > près de 350 patrouilles par an | > rapide               |
| > 4 véhicules 4x4 porteurs d'eau | > 1 quad               |
|                                  | > 18 motopompes        |
|                                  | > 1 fourgon            |



## RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

### Prévention et assistance

Suite à la Loi de Modernisation de la Sécurité civile, en vigueur depuis le 13 août 2004, la Ville a créé une Réserve Communale de Sécurité Civile, dans le but d'apporter un soutien et une assistance supplémentaire à la population roquebrunoise.

Composée de volontaires bénévoles, celle-ci permet de faire appel aux citoyens pour des missions de prévention et d'information à la population, d'assistance et d'aide aux sinistrés, le tout dans la limite des compétences communales. La Réserve de Sécurité Civile agit de manière complémentaire avec les autres services de secours, tout en ne se substituant pas aux actions menées par les Sapeurs-pompiers.



# LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone hors d'eau, avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables. Elle peut être provoquée par des pluies importantes et durables ou des pluies exceptionnelles à caractère orageux, plus brèves et intenses dans les périmètres urbanisés.

## QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION À ROQUEBRUNE ?

Les risques d'inondation sont générés par le ruisseau des Anguilles, le Blavet, le Grand Vallat, la Garonnette, le Vallon d'Esquières, le ruisseau de la Gaillarde et principalement par l'Argens et ses affluents, qui envahissent la plaine, en période de crue.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



se mettre à l'abri



respecter les consignes



écouter la radio

### S'organiser et anticiper : prévoir les gestes essentiels

- > mettre au sec les meubles, objets, papiers... ;
- > identifier une zone de refuge sur un point haut ;
- > couper l'électricité et le gaz ;
- > prévoir des réserves de denrées et d'équipements minimum (radio à piles, lampe...) ;
- > obstruer les entrées d'eau (portes, fenêtre...) ;
- > amarrer les cuves.
- > repérer les stationnements hors zone inondable ;

### PENDANT

#### Mettre en place les mesures de protection



se réfugier dans le point haut repéré



ne pas aller chercher ses enfants à l'école



évacuer que sur ordre des autorités



ne téléphoner qu'en cas de besoin



ne pas s'engager sur une route inondée

### APRÈS

#### Respecter les consignes



ne rétablir les réseaux qu'après vérification



aérer et désinfecter les lieux



faire l'inventaire des sinistres

#### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > SIG VAR - Système d'Information Géographique du Var  
[www.sigvar.org/virtual/1/lots/roquebrune\\_risque\\_inondation.pdf](http://www.sigvar.org/virtual/1/lots/roquebrune_risque_inondation.pdf)
- > Vigicrues - Carte de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



**VIGICRUES**



# LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Un feu de forêt, ou incendie, est un départ de feu non maîtrisé qui se propage sur des zones forestières. D'origine naturelle ou accidentelle, le feu de forêt survient surtout en période estivale, plus ou moins vite selon la végétation, les conditions météorologiques et le relief géographique.

## QUELS SONT LES RISQUES DE FEUX DE FORÊTS À ROQUEBRUNE ?

Les principaux incendies répertoriés sur la Commune depuis les années 1980 se sont répandus aux Terres Gastes (départ de Puget-sur-Argens), au bois de la Gaillarde, aux Petites Maures, à Palayson, à la Bouverie, au quartier le Merle (départ du Muy).

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

S'organiser et anticiper : prévoir les gestes essentiels



débroussailler  
autour de la maison



prévoir des moyens  
de lutte



vérifier l'état des fermetures et de la toiture

### PENDANT

Être témoin d'un départ de feu



informer les  
pompiers rapidement  
(18 ou 112)



ne pas s'approcher  
d'un feu de forêt



obstruer les  
ouvertures, calfeutrer  
avec du linge mouillé



éviter d'utiliser son  
véhicule



dégager et arroser les  
voies d'accès



fermer le gaz et  
l'électricité



rentrer dans un bâtiment en dur le plus proche

### APRÈS

Respecter les consignes



faire l'inventaire  
des sinistres



aérer et désinfecter  
les lieux



sortir protégé



prendre des  
nouvelles de ses  
voisins



éteindre les foyers résiduels en arrosant  
abondamment, inspecter l'habitation en  
surveillant les braises

### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > SIG VAR - Système d'Information  
Géographique du Var  
[www.sigvar.org/virtual/1/lots/  
roquebrune1.pdf](http://www.sigvar.org/virtual/1/lots/roquebrune1.pdf)





# LE RISQUE TEMPÊTE COUP DE MER

Un phénomène de tempête survient lorsque des vents, dépassant 89 km/h, sont générés suite à une importante perturbation atmosphérique. Un risque de tempête/coup de mer peut être accompagné de fortes pluies et d'orages. Contrairement aux cyclones, les tempêtes peuvent continuer à se renforcer en zone terrestre.

## QUELS SONT LES RISQUES DE TEMPÊTE/COUP DE MER À ROQUEBRUNE ?

Avec un littoral de 7 km, allant de la plage de San Peïre à celle de la Gaillarde, les zones côtières de la Commune peuvent être exposées au risque tempête/coup de mer.

Un coup de mer est survenu en octobre 2010, au bord de mer sambracitain.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



s'éloigner du bord de mer, des lacs et des zones côtières



rester en sécurité à son domicile



rentrer se réfugier dans un bâtiment en dur



fermer le gaz et l'électricité



débrancher les appareils électriques



fermer les portes, fenêtres et tout autre ouverture, ne pas obstruer les grilles de ventilation



rentrer les objets susceptibles d'être emportés



ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre



### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > Ministère de l'Intérieur  
[www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)



# LE RISQUE POLLUTION MARINE

Le plan Polmar - pollution maritime - est un plan d'intervention déclenché en cas de pollution marine accidentelle. Il permet d'identifier la nature de la pollution, de définir le périmètre touché, puis de mettre en œuvre les mesures de dépollution.

Le plan Polmar est déclenché par le Préfet maritime lorsqu'une intervention en mer est nécessaire.

## QUELS SONT LES RISQUES DE POLLUTION MARITIME À ROQUEBRUNE ?

Même si le quartier des Issambres n'a jamais subi de risque de pollution marine, le littoral roquebrunois y est exposé, comme cela a été le cas en octobre 2018 pour les communes voisines.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### PENDANT



ne pas se rendre sur les plages et dans les zones côtières



respecter les interdictions d'accès



ne pas ramasser les boulettes d'hydrocarbures sans l'autorisation de la Mairie



porter un matériel de protection en cas de participation à une action de nettoyage (gants, bottes...)



ne pas fumer



bien se laver les mains après une action de nettoyage



### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > Site du Gouvernement  
[www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar](http://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar)
- > Ministère de la Transition écologique et solidaire  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-polmarterre](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-polmarterre)



# LE RISQUE SUBMERSION MARINE/ TSUNAMI

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer, dans des conditions météorologiques extrêmes, tandis que le tsunami est exclusivement d'origine géologique. La surélévation du niveau moyen de la mer peut être provoqué par de fortes vagues, un vent fort ou un glissement de terrain.

## QUELS SONT LES RISQUES DE SUBMERSION MARINE/TSUNAMI À ROQUEBRUNE ?

Avec un linéaire côtier d'une longueur de 7 km, entre les plages de San Peïre et de la Gaillarde, la Commune peut être exposée à un risque de submersion marine. Un marégraphe a été installé au port Ferréol des Issambres en mars 2012, permettant ainsi la transmission, en temps réel, des mesures du niveau de la mer.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



se mettre à l'abri



respecter les consignes



écouter la radio

**S'organiser et anticiper : prévoir les gestes essentiels**

- > déplacer les véhicules stationnés près de la côte ;
- > protéger et déplacer les biens susceptibles d'être inondés ou emportés ;
- > fermer les portes, fenêtres et volets ;
- > couper l'électricité.
- > ne pas se promener en bord de mer ;

### PENDANT



fermer le gaz et l'électricité



monter à pied sur un point haut



ne pas revenir sur ses pas



ne téléphoner qu'en cas de besoin



éviter tout déplacement inutile, ne pas s'engager dans les secteurs littoraux

### APRÈS



ne rétablir les réseaux qu'après vérification



aérer et désinfecter les lieux

### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > Météo France - Carte de vigilance  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)





# LE RISQUE SÉCHERESSE

Un manque de pluie ou une utilisation trop intensive de l'eau (consommation humaine, agriculture, industrie...) disponible peuvent provoquer un risque de sécheresse.

En cas de sécheresse, le Préfet du Var peut décider d'une restriction de l'usage de l'eau, afin de préserver les ressources en eau potable.

## QUELS SONT LES RISQUES DE SÉCHERESSE À ROQUEBRUNE ?

L'ensemble du territoire roquebrunois pouvant être exposé au manque de pluie, le risque sécheresse peut survenir partout en période estivale.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



réparer toute fuite d'eau rapidement



privilégier les douches aux bains



opter pour des installations sanitaires économes en eau



respecter l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans le département du Var (limiter ou stopper l'arrosage des jardins, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine...)



### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > Ministère de la Transition écologique et solidaire  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gerer-secheresse](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gerer-secheresse)
- > PROPLUVIA - Consultation des arrêtés de restriction d'eau  
[propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp)



# LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule se caractérise par de très fortes chaleurs, jour et nuit, durant trois jours consécutifs minimum. Il peut s'accompagner d'autres phénomènes considérés comme dangereux : sécheresse, appauvrissement des ressources d'eau, risque incendie...

## C.C.A.S. ET PLAN CANICULE

Dès le mois de juin, en but d'anticiper la canicule en période estivale, le Centre Communal d'Action Sociale met à jour son registre communal, répertoriant les personnes âgées, isolées ou handicapées habitant sur la Commune. Chaque personne inscrite dans ce registre est contactée par le C.C.A.S., afin de leur rappeler les précautions à prendre.

*Inscription au C.C.A.S. ou dans les mairies annexes de la Bouverie ou des Issambres.*

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  bien s'hydrater en buvant de l'eau régulièrement (ne pas boire d'alcool)
-  fermer les volets du domicile pour conserver le maximum de fraîcheur possible
-  éviter les efforts physiques, de sortir aux heures les plus chaudes
-  rester en contact avec son entourage
-  mouiller son corps et se ventiler
-  manger en quantité suffisante



### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Centre Communal d'Action Sociale  
12, avenue Gabriel Péri  
83520 Roquebrune-sur-Argens  
04 94 44 51 30
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > Ministère des Solidarités et de la Santé  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>





# LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est l'un des risques majeurs où l'on ne peut pas agir sur l'aléa, donc l'éviter. Il est dû à une secousse du sol provoquée par le mouvement des plaques tectoniques. L'activité sismique se concentre le long de failles rocheuses.

## QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME À ROQUEBRUNE ?

Un nouveau zonage sismique des communes françaises est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 :

- > **Zone 1**  
Sismicité très faible,
- > **Zone 2**  
Sismicité faible,
- > **Zone 3**  
Sismicité modérée,
- > **Zone 4**  
Sismicité moyenne,
- > **Zone 5**  
Sismicité forte.

La Commune de Roquebrune-sur-Argens est située en **Zone 2**.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



couper l'électricité, l'eau et le gaz



fixer les appareils et meubles lourds



préparer un plan de regroupement familial

### PENDANT

À l'intérieur...



s'abriter loin des fenêtres

**SOS** se signaler



se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide

À l'extérieur...



s'abriter des constructions, lignes électriques...



rejoindre un point de rassemblement



ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

En voiture...



s'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse



se protéger la tête avec les bras



ne pas allumer de flamme

### APRÈS



couper les réseaux



ne pas fumer



ne pas prendre d'ascenseur pour quitter un immeuble



s'éloigner des zones côtières (risque raz-de-marée)



ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre

#### Où s'informer ?

- > **Le risque sismique**  
[www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique](http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique)
- > **Ma commune face au risque**  
<http://macommune.prim.net>
- > **Bureau central sismologique français**  
BCSF - [www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)





# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol, qui s'effectue en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. On en dénombre plusieurs types : glissement de terrain, érosion du littoral, coulée de boues...

## QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN À ROQUEBRUNE ?

La Commune est soumise au risque de ravinement dans des roches dures et tendres micacées. Parmi les zones sensibles, on retrouve les gorges du Blavet, le ravin de la Garrigue, l'Escaillon, le site classé du Rocher de Roquebrune, le bois de la Gaillarde, le vallon des Agasses ou encore le vallon de Massel.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



s'informer en Mairie



prévoir les équipements essentiels



s'organiser avec l'appui de son entourage

### PENDANT

En cas d'éboulement...



gagner un point en hauteur



quitter rapidement les bâtiments



fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas

En cas d'effondrement...



s'abriter sous un meuble solide



s'éloigner des fenêtres



s'éloigner de la zone dangereuse

### APRÈS



évaluer les dégâts et s'éloigner des points dangereux

**SOS**

se mettre à la disposition des secours

### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > SIG VAR - Système d'Information Géographique du Var  
[www.sigvar.org/virtual/1/lots/roquebrune1.pdf](http://www.sigvar.org/virtual/1/lots/roquebrune1.pdf)





## LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses - ou TMD - résulte d'un accident survenant lors du transport routier, ferrovière ou maritime de produits hautement toxiques ou polluants (carburants, gaz, engrais...). Ce danger peut être de plusieurs natures : explosion, incendie, nuage toxique, pollution.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### PENDANT



donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112



ne pas fumer



respecter les consignes données par les autorités

### En cas de fuite de produits...



ne pas toucher les produits toxiques



rejoindre le bâtiment le plus proche



s'éloigner de la zone dangereuse

### En cas de confinement dans un bâtiment...



fermer le gaz et l'électricité



se confiner en obturant les entrées et fenêtres



ne pas fumer



ne pas encombrer les lignes téléphoniques



arrêter les ventilations

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



signal d'alerte, de 3 sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute

### PENDANT



rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche



fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations



fermer les arrivées de gaz et d'électricité



ne pas fumer



ne pas aller chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises

### APRÈS



aérer le local de confinement



## LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences immédiates graves, malgré la réglementation stricte et les contrôles réguliers en vigueur (incendie, explosion, dispersion dans l'air...).



# LE RISQUE SANITAIRE

Un risque sanitaire est un risque immédiat, ou à long terme, représentant une menace directe sur le système de santé.

Il peut être de plusieurs natures : infectieuse (pandémie grippale, Ebola, épizootie...), pollution des eaux (rejets domestiques, industriels, agricoles, malveillants...), contamination alimentaire ou médicamenteuse.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



se confiner dans son domicile, fermer les portes et fenêtres, couper les ventilations si possible



s'informer sur l'évolution de la situation via les médias



se tenir prêt à évacuer, sur ordre des pouvoirs publics



respecter les restrictions alimentaires ordonnées par le Préfet du Var, ainsi que sur la consommation d'eau



stocker des denrées conditionnées en conserves, des produits secs, eau minérale...



en cas de symptômes, contacter son médecin traitant ou le 15



### Où s'informer ?

- > Mairie de Roquebrune-sur-Argens - 04 94 19 59 59 - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- > Police municipale - 04 98 11 36 80
- > Ministère de la Santé et des solidarités  
<http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires>
- > Agence Nationale de sécurité sanitaire  
[www.anses.fr/fr](http://www.anses.fr/fr)
- > Institut National de veille sanitaire  
<http://invs.santepubliquefrance.fr>



# LE RISQUE TERRORISTE

La menace terroriste se caractérise comme étant un mode d'action s'affranchissant des "règles de guerre conventionnelles", sans discernement des civils, usant de la violence provoquée dans une irruption brutale afin de contraindre les gouvernements, tout en choquant l'opinion publique.

Malgré le renforcement de lutte anti-terroriste aux niveaux national et international, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence, impactant également la France (attentats de Paris en 2015, de Nice en 2016...).

Le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, associant tous les acteurs nationaux : l'État, les collectivités... à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

## LES NIVEAUX VIGIPIRATE

### URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximales en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat.



- > Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique
- > Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat
- > Mesures exceptionnelles d'alerte de la population
- > Durée limitée à la gestion de crise

### SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT

Face à un niveau élevé de la menace terroriste.



- > Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- > Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles
- > Pas de limite de temps définie

### VIGILANCE

- > Posture permanente de sécurité, valable en tout temps et en tout lieu
- > Nombreuses mesures permanentes de sécurité



## SE PRÉPARER FACE AU RISQUE



signaler tout comportement suspect au 0800 065 696



ne pas diffuser de rumeurs et informations douteuses sur les réseaux sociaux

### Où s'informer ?

- > Gendarmerie nationale  
*le 17 ou le 112, par téléphone*
- > "Stop Djihadisme"  
[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)
- > Plan VIGIPIRATE  
[www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate](http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate)



# LES NUMÉROS ET LIENS UTILES



**LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE**  
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOUER LE PLUS TÔT À LA SECOURS 24H/24

**112**  
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN  
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**15**  
**SAMU**  
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT  
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale en cas d'urgence médicale de secours, appelez le 15. Vous serez redirigé vers un spécialiste de permanence de service.

**17**  
**POLICE SECOURS**  
Pour signaler une infraction ou un accident, appelez le 17.

**18**  
**SAPEURS-POMPIERS**  
Pour signaler une situation de péril ou un accident nécessitant des secours du fait de l'urgence, appelez le 18.

**114**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, appelez le 114.

Dans tous les cas, n'hésitez à signaler des situations observées par les autorités, la police, la gendarmerie ou sur les réseaux sociaux en utilisant les comptes Twitter et Facebook officiels du gouvernement (@gouvernement, @gouvernement\_fr), @police, @bravo, @gendarmerie et des autorités locales.

Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



> Mairie de Roquebrune-sur-Argens  
Cellule de crise  
**04 94 19 59 59**

> Police Municipale : 7j/7 et 24h/24  
**04 98 11 36 80**

> Mairie Annexe de la Bouverie - **04 94 19 50 28**

> Mairie Annexe des Issambres - **04 94 55 07 16**

> Centre Communal d'Action Sociale - **04 94 44 51 30**

> Services Techniques Municipaux - **04 94 19 59 56**

> C.C.F.F. de Roquebrune-sur-Argens - **06 76 89 94 58**

> Sapeurs-pompiers - **18** ou **112**

> Gendarmerie - **17**

> Croix-Rouge Française - Antenne locale de Fréjus  
**04 94 40 52 70** - <http://frejus.croix-rouge.fr>

.....

Site de la Ville de Roquebrune-sur-Argens

**[www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)**

**Facebook : Ville de Roquebrune-sur-Argens**

.....

> Site Internet du serveur national d'annonce des crues  
**[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)**

> Météo et climat - **[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

> Portail interministériel dédié aux risques majeurs  
**[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)**

> Site internet de la Préfecture du Var - **[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)**

> Portail de la prévention des risques majeurs  
**[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)**

> Observatoire régional des risques majeurs  
**<http://observatoire-regional-risques-paca.fr>**

**Ville de Roquebrune-sur-Argens**

Hôtel de Ville

Rue Grande André Cabasse

83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX

04 94 19 59 59 - [mairie@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:mairie@mairie-roquebrune-argens.fr)

